Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 65 (1977)

Heft: 5

Artikel: A la radio...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-274870

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Neuchâtel

Les élections au Grand Conseil

Pour les citoyennes neuchâteloises, aucun motif de pavoiser ! De sept le nombre de leurs députées au Grand Conseil passe à neuf. Ce n'est pas un insuccès. Ce n'est pas davantage un triomphe. Il y a stabilité, un statu quo plutôt inquiétant, révélateur d'un désintéressement qui frôle la passivité.

Des sept députées de la législature antérieure, deux sont rayées : l'une, socialiste, ne se représentait pas, l'autre, radicale, n'a pas été réélue, ce que nous regrettons vivement en raison de ses qualités très valables. Ce sont donc quatre nouvelles qui vont faire leur entrée au Grand Conseil.

On m'objectera peut-être qu'une augmentation de 2 sur sept n'est pas si mal puisqu'elle correspond à un gain de 28,6 %. Mais il faut réaliser que c'est le point de départ qui pèche, car 7 femmes en présence de 108 hommes au législatif cantonal, c'est plus que médiocre pour représenter une population féminine supérieure à la population masculine.

Voyons plus en détail les raisons qui motivent notre désenchantement. En liste, 294 candidats et candidates, dont 48 femmes, soit 16,66 % du total. Sortent 115 élus et élues sur lesquels 9 femmes seulement. Proportion 7,7 %, ce qui revient à dire que moins d'une candidate sur cinq a passé la rampe. Chez les hommes, le rapport élus/candidats atteint 43 %, autrement dit un peu moins d'un candidat sur deux a été élu — parallèle assez suggestif pour souligner l'écart, selon le sexe, entre sortants et recalés.

Poursuivons cette analyse en pénétrant dans les districts :

District de Neuchâtel :
4 femmes élues sur 14 candidates.

District de Boudry :
2 femmes élues sur 10 candidates.

District Val-de-Ruz :
1 femme élue sur 2 candidates.

District Val-de-Travers :
0 femme élue sur 3 candidates.

District La Chaux-de-Fonds :
2 femmes élues sur 18 candidates.

District du Locle :
0 femme élue sur 1 candidate.

Les Montagnes neuchâteloises (Locle et Chaux-de-Fonds), districts à forte densité industrielle, n'envoient au Grand Conseil que deux femmes (une socialiste et une popiste) sur leurs 19 candidates, tandis que Neuchâtel et environs, région mi-citadine, mi-rurale, en élit 4 sur 14. Le Val-de-Ruz, qui groupe près d'une dizaine de communes agricoles autour du centre horloger de Fontainemelon, décroche une élue sur deux candidates. Le Val-de-Travers, qui s'est fait bruyamment connaître en 1976 par le conflit Dubied à Couvet, qui mit en émoi toute la population, noircit abondamment les colonnes de la presse suisse, fit vibrer les ondes de la radio, illustra la TV et fut courageusement appuyé par les ouvrières de la fabrique — ce district avait en liste trois candidates seulement, mais aucune n'a obtenu le nombre suffisant de suffrages pour être élue. Reste le district de Boudry, avec ses vignes et son littoral enchanteur, qui ne s'en tire pas trop mal avec deux élues sur 10 candidates.

Cette juxtaposition des résultats par district nous amène à confirmer la réflexion qui terminait notre rapport sur les élections municipales de 1976 (cf. *Femmes Suisses* de février 1977) à savoir que la campagne pourrait être sur le point de supplanter la ville dans la réalisation des droits égaux pour les deux sexes. Il est très regrettable que l'issue des élections cantonales fournisse un nouvel argument à cette conclusion.

☆

La répartition des neuf sièges acquis selon les partis mérite aussi mention. Dans son ancienne composition, la députation féminine au Grand Conseil se composait de 4 socialistes, 1 radicale, 1 libérale et 1 popiste. La députation nouvellement élue compte 6 socialistes, 1 radicale, 1 libérale et 1 popiste. Le gain de deux mandats revient donc au Parti socialiste, obtenu dans le district de Boudry. La perte d'un mandat féminin par le Parti radical a été compensée par le gain, très intéressant, d'une autre candidate, Mme May Droz-Bille, présidente de l'Union des Paysannes — un fait qui renforce encore notre appréciation sur l'importance des milieux ruraux. La Chaux-de-Fonds se contente de déléguer une socialiste et une popiste — résultat décevant pour la métropole horlogère. Les Indépendants ne présentaient de candidats qu'à La Chaux-de-Fonds — une liste de 21 personnes dont six femmes dont aucune élue. Aucune élue non plus des trois candidates radicales ni des deux libérales.

Qu'en déduire ? Sinon qu'ici et plus particulièrement dans les partis de droite, un antiféminisme borné se manifeste, barrant la route à l'épanouissement d'une collégialité mixte très souhaitable, qui serait enrichissante à tous égards si les suggestions et vœux des citoyennes étaient pris en considération par les nantis du sexe fort. Mais on se contente de faire du sur-place, alors que le chômage invite à la réflexion et à la coopération.

Les élues sont, par ordre alphabétique : Abplanalp Emmie, *soc. anc.*, assistante sociale; Corswant Marcelle, *pop. anc.*, professeur; Deneys Heidi, *soc. anc.*, professeur; Droz-Bille May, *rad. nouv.*, mère de famille, paysanne, présidente de l'Union des Paysannes; Gygax Monique, *soc. nouv.*, mère de famille, photographe; Ingold Marie-France, *soc. nouv.*, institutrice, mère de famille; Pointet Marlyse, *soc. nouv.*, mère de famille; Robert Janine, *lib. anc.*, juriste; Stauffer-Grobety Anne-Lise, *soc. anc.*, mère de famille, écrivain.

Jy H-D.

Une initiative intéressante

Les Unions chrétiennes féminines neuchâteloises annoncent qu'elles organisent, pour le mois de décembre 1977, un cours de « conduite de réunion » qui sera animé par M. Louis Schorderet, psycho-sociologue de Dijon. Il se fera en trois journées successives, les 7, 8 et 9 décembre et se tiendra à Betigny s/-Glane, non loin de Fribourg. Ce cours, mixte, est destiné à des personnes qui s'intéressent au travail d'animation au sein d'un comité ou d'un groupe, ou désireuses de surmonter leurs difficultés afin d'être efficaces et de pouvoir approfondir les problèmes de contact à l'intérieur d'une petite collectivité. Le prix de participation est assez élevé, 250 francs par personne, couvrant logis et pension. Mais il est possible que, sur l'intervention de l'AGEB (Communauté de travail pour l'éducation des adultes), Pro Helvetia accorde une subvention qui permettrait de ramener le coût à Fr. 150.—. Le nombre des participants autorisé étant très limité, il ne nous appartient pas d'inviter à le suivre, mais cette initiative vaut la peine d'être mentionnée.

Jy H-D.

Les femmes battues et le droit

Les femmes victimes de sévices de la part de leur conjoint peuvent recourir à différentes mesures prévues par le droit suisse. La plus simple, c'est de prendre une demeure séparée. Ce qui est possible sans aucune formalité ni intervention du juge, pour autant que la santé de la victime soit gravement menacée par la vie en commun (art. 170 du Code civil suisse). Et l'interprétation de cet article est très large en Suisse, précise une juriste connaissant bien la pratique du droit de famille, Mme Claire Rihs. Pourtant, dès que des intérêts financiers sont en jeu, par exemple, lorsque l'épouse lésée ne possède pas son indépendance économique, il faut alors mettre en marche l'appareil judiciaire. A ce moment l'épouse, ayant justifié que la vie commune n'est, pour l'instant du moins, plus supportable, peut demander au juge d'intervenir : celui-ci va fixer l'étendue de la pension que le mari est tenu de verser à son épouse, temporairement séparée de lui, sur la base du devoir d'entretien qu'il a vis-à-vis d'elle en raison du mariage.

Une autre possibilité, c'est que l'épouse lésée demande au juge de prendre des mesures de sauvegarde de l'union conjugale (art. 169 CCS). Des mesures assez inopérantes, estime Mme Rihs, car le juge essaiera de convaincre le mari d'être « plus gentil » à l'avenir ou déférera les époux aux soins d'un conseiller conjugal. Dès lors qu'on fait intervenir d'emblée le juge, il y a lieu de penser que le mariage est déjà bien malade !

Sur le plan pénal, l'épouse victime de voies de fait, des lésions qui ne laissent pas ou peu de traces, comme un œil au beurre noir, par exemple, est en droit de porter plainte (art. 126 du Code pénal suisse). Si les coups qui lui sont infligés ont laissé des traces plus marquées, il s'agit alors de lésions corporelles simples, qui ne sont punissables que sur plainte, le mari risquant toutefois l'emprisonnement. Enfin, les lésions infligées par le poison, une arme ou un instrument dangereux sont punissables d'office, de même que les lésions corporelles graves, le mari brutal écopant alors de 6 mois d'emprisonnement au minimum (art. 122 et 123 CPS).

Plus radicalement enfin, l'épouse peut demander le divorce pour cause d'attentat à sa vie, de sévices ou d'injures graves (art. 138 CCS).

A.-M. L.

Assemblée générale du centre de liaison genevois

Après l'année de la femme, 1976 a été une année d'approfondissement et de réflexion. Année d'étude dans tous les milieux féminins, à l'occasion de la procédure de consultation sur le nouveau droit matrimonial : une séance d'information et de discussion a été organisée dans le cadre de la réunion des présidentes du centre. Puis une conférence publique s'est tenue avec, comme orateurs, Me E. Kammacher et Me G. Petitpierre, membres tous deux de la commission fédérale chargée d'élaborer l'avant-projet de loi. Cette conférence était organisée par l'association pour les droits de la femme et le centre de liaison. D'autre part, un large travail d'information s'est poursuivi dans plusieurs associations du centre.

La commission juridique a étudié, également, un avant-projet de loi sur le droit d'asile en Suisse, sur le séjour et l'établissement des étrangers en Suisse et le nouveau droit de filiation.

Donnant suite aux propositions de l'Alliance de sociétés féminines suisses, le centre a accepté la gestion des groupes d'orientation personnelle qui fonctionnent depuis 18 mois avec l'aide de deux animatrices. Ces groupes ont pour but de faire prendre conscience aux femmes de leur situation, de leurs aptitudes, de leurs intérêts et de leurs possibilités réelles afin de trouver une solution personnelle à leur avenir. Un autre groupe, indépendant du centre, CORREF, est en voie de formation et tend à la réinsertion professionnelle de la femme; il s'inscrit dans le cadre de l'éducation permanente des adultes.

Mme H. Chervet, déléguée du centre pendant 4 ans au comité de l'Alliance, ne désire pas renouveler son mandat. L'Assemblée a proposé, pour la remplacer, la candidature de Mme Janine de Boccard lors de l'assemblée des délégués de l'Alliance du 29 avril 1977.

Le centre est représenté à la fédération romande des consommatrices par Mme H. Chervet, à l'association des Vernets d'Arve par Mme G. Maire, au comité du journal Femmes Suisses par Mme O. Mentha, à la Fondation officielle de la jeunesse par Mme M.-L. Wahl.

D'autre part, le centre compte, parmi ses membres, 5 femmes conseillères municipales, députées au Grand Conseil et conseillère nationale.

Le centre a reçu, au cours de cette assemblée, deux nouvelles associations-membres et trois nouveaux membres individuels. Ce qui porte le nombre de ses membres à 39 associations, 39 membres individuels et 15 membres du comité.

Mme Chambordon a rappelé la mémoire de Mme Lily Rueff, décédée au début de 1977. Mme Rueff était présidente du groupe chênois d'éducation nationale, fondé au début de ce siècle par Mme Gauthier pour former les femmes à l'action civique et à l'obtention des droits civiques.

R. Chambordon-Junod
présidente

L'Association genevoise pour les droits de la femme

L'Association genevoise de femmes universitaires

Le Club de Genève de femmes de carrières libérales et commerciales

L'Union des femmes

Le Centre de liaison des Associations féminines genevoises

organisent une

Conférence publique

suivie d'une discussion

le mardi 24 mai 1977, à 20 h. 30 au Museum d'histoire naturelle, 1, route de Malagnou

LES CAISSES-MALADIE ET LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENTS (LAMA)

Orateurs :

Mme Danielle BRIDEL
Chef de la Division de l'assurance-maladie à l'Office fédéral des assurances sociales

M. Roger DUVOISIN
Président de la Fédération romande des caisses-maladie

M. le Dr André GAUTIER
Conseiller national

ENTRÉE LIBRE

Manifestations 1977

7 mai	Assemblée des délégués de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés, à Bâle.
7/8 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse pour les droits de la femme, à Montreux.
10/11 mai	Assemblée annuelle de la Société d'utilité publique des femmes suisses, à Aarau.
12 mai	Assemblée générale de la Ligue suisse des femmes catholiques, à Soleure.
13/14 mai	Assemblée des déléguées de la Fédération suisse des femmes protestantes, à Bienne.
14 mai	Assemblée générale de l'Union suisse des professionnels de danse et de gymnastique, à Zurich.
14/15 mai	Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du Parti radical-démocratique, à Lugano.
14/15 mai	Assemblée des déléguées du Club suisse des femmes alpinistes, à Bulle.
16/17 mai	Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sages-femmes, à Locarno.
6/7 juin	Centenaire des « Amies de la Jeune Fille », à Genève.
11/12 juin	Assemblée générale des Clubs soroptimistes de Suisse, à Bâle.
12/13 juin	Assemblée des déléguées de la Fédération suisse de la WIZO, à Zurich.
17 juin	Assemblée des déléguées de l'Union féminine Coop suisse, à Lucerne.
5 septembre	50e anniversaire des Unions chrétiennes féminines suisses, à Berne.

Nécrologie

Mme Marie PASSELLO

Il est bon que notre journal rappelle le souvenir d'une femme qui fut aussi une pionnière du féminisme à Genève. Son sens de la justice et sa foi chrétienne l'avaient entraînée sur les traces d'Emilie Gourd. Elle avait donné à ce combat son adhésion totale. Dans les dernières années de sa vie, elle aimait évoquer ses quêtes de signatures, recueillies dans l'enthousiasme et avec l'appui de son époux, ce qui était un fait remarquable pour ce temps-là. Mme Passello avait joué un rôle important dans l'enseignement primaire genevois, puis retraitée, elle vivait dans le calme et la méditation. De temps à autre, elle évoquait le souvenir d'un petit élève, ou tel ou tel grand professeur de pédagogie, son visage alors s'animait, elle retrouvait toute sa vivacité d'autrefois et l'on sentait combien elle avait aimé les enfants et ceux qui les enseignaient. Son état de santé précaire n'avait en rien éteint son intelligence et son sens critique. Elle regrettait parfois d'être née trop tôt et de n'avoir pu jouir des libertés qui sont celles des femmes d'aujourd'hui. Pourtant elle se souciait de la crise que traverse la famille à l'époque actuelle, elle-même avait eu le privilège de connaître une atmosphère familiale très exceptionnelle. Entourée de la fidèle affection des siens, elle s'est éteinte à la fin de l'hiver. Nous ne sommes pas près d'oublier l'exemple de cette femme si brillamment douée : jusqu'à la veille de sa mort elle s'est efforcée de maintenir en elle les dons qu'elle avait reçus : le goût de la réflexion et de la recherche intellectuelle et spirituelle.

M. Lechner

A la radio...

Sur le deuxième programme, ***Réalités,*** le lundi de 14 à 16 h., commencera au mois de mai une série d'émissions enregistrées avec Hepzibah Menuhin : *« La femme devant son destin »*.

On continuera d'apprendre quelque chose avec Yvette Jaggi et ses *« Réalités économiques »*.

Le 9 mai, *Réalités* présentera la synthèse des journées ADF de Montreux, où se trouvent réunies Emilie Lieberherr, Yvette Jaggi et Gisèle Halimi.

Toujours le 9 mai : en avant-première, le 5ème congrès international des services d'aide familiale (congrès qui a lieu du 16 au 19 mai, à Montreux également).